

délibération :
D_2019_2_4

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 08 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 24 Janvier 2019

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 18

**Objet : Participation de la
commune aux entrées cinéma
2018 - MJC Jules BERRY**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été établie, en janvier 2016, définissant la participation financière de la commune auprès de la MJC, organisateur des séances de cinéma afin de faire bénéficier aux publics de tarifs attractifs.

La MJC cinéma organise les séances et assure la billetterie du cinéma aux tarifs suivants :

- Tarif normal : 4,00 € au lieu de 5,00 €
- Tarif réduit : 3,00 € au lieu de 4,00 €

La commune s'est engagée à participer à hauteur de 1 € par billet vendu et la participation financière est versée annuellement sous forme de subvention sur présentation d'un état annuel des entrées de cinéma par la MJC.

- En 2015, le montant était de 110,00 €.
- En 2016, le montant était de 353,00 €.
- En 2017, le montant s'élève à 446,00 €.
- Pour 2018, le montant s'élève à 387,00 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** avant le vote du budget primitif, d'ouvrir une ligne de crédit pour le compte 6574 du Budget Principal d'un montant de 400,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision afin de verser sous forme de subvention à la MJC la participation de la commune aux entrées de Cinéma.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/02/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **12 FEV. 2019**

Le Maire,

Michel CARTERET.

